



OBJECTIFS :

- *Elaboration du document unique.*
- *Chef d'entreprise, d'établissement, responsable, responsable Hygiène et sécurité.*
(Art. L230-1 et Art. R230-2 du Code du Travail)

PARTICIPANTS : Dirigeants, responsable—12 participants maximum

METHODOLOGIE :

- ◇ *Mettre en place un groupe de travail*
- ◇ *Savoir identifier les différents risques professionnels*
- ◇ *Être en mesure d'évaluer les différents risques professionnels*
- ◇ *Mettre en place une cotation des risques*
- ◇ *Élaborer un plan d'action*
- ◇ *Mesurer l'impact de vos actions correctives*

SUIVI :

- ◇ *Questionnaire de satisfaction*
- ◇ *Conseils personnalisés et suivi des actions*

EVALUATION :

- ◇ *Évaluation à l'issue de la formation*

PROGRAMME

Lieu : UPE 66
Durée : 1 jour - 7 heures
Date : à déterminer
Horaires : 09h00/12h30 & 13h30/17h00
Prix : GRATUIT
Formateur : IPRP Ergonome